
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2023
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Anthony GIANNASI (PDC), Président
M. Guy ZWAHLEN (PLR), vice-Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	Mme Esther MESROBIAN (PLR)
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR) <i>excusée</i>	M. Marc OBERSON (PDC)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	Mme Patricia REYMOND (PLR)
Mme Christine BOUVIER (PLR)	Mme Alexandra RYS (PDC)
M. Philippe CORBAT (PLR)	M. Roland SUTTER (PLR)
Mme Janine FUOCHI (PDC)	M. Alain STRAUMANN (PLR)
M. François FREY (PLR) <i>excusé</i>	Mme Ruth VESTI (PDC) <i>excusée</i>
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)	M. Laurent WISLER (Alternative com.) <i>excusé</i>
M. Zahi HADDAD (PLR)	M. Stephan ZWETTLER (PLR)
Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il annonce les personnes excusées : Mmes AZARM AZARPEY et VESTI, ainsi que MM. WISLER et FREY.

Il remercie les membres du public pour leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue à cette séance plénière. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés au cernotzet de la mairie, au rez-de-chaussée, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Minute de silence en l'honneur de M. Etienne Membrez

M. le Président annonce le décès, survenu le 23 octobre dernier, de M. Etienne Membrez.

Il indique que M. Membrez a siégé en tant que membre du Conseil municipal, de 1979 à 1987 et fût 1^{er} Secrétaire de 1986 à 1987. Il a siégé au sein des commissions Agricole – fleurs et chemins pédestres, Naturalisations, Sociale, Sports, Bâtiments et Urbanisme.

M. Membrez fût également député au Grand Conseil, de 2000 à 2001, et Président du Club des aînés de la commune, de 2007 à 2015.

De la part des Autorités communales, il adresse ses plus sincères condoléances à la famille.

Il demande à l'assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Présentation d'une nouvelle collaboratrice

Mme LAPAIRE présente une nouvelle collaboratrice engagée en tant qu'assistante administrative au sein du service de l'état civil, à 50%, depuis le 1^{er} octobre 2023.

Applaudissements.

Calendrier des séances 1^{er} semestre 2024

M. le Président rappelle que le calendrier des séances du Conseil municipal pour le 1^{er} semestre 2024 a été inséré sur CMNet et précise que d'autres séances seront ajoutées en fonction des besoins.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, ce calendrier est considéré comme étant approuvé.

Proposition de répartition local de vote 2024

M. le Président informe que le tableau de la répartition des Présidences et vice-Présidences du local de vote pour l'année 2024 a été mis en ligne sur CMNet et complété juste avant la séance.

Comme il n'y a pas de questions ou remarques, il informe que cette répartition est considérée comme approuvée et sera transmise au Service des votations et élections.

Il passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 septembre 2023.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président rappelle que les encadrés relatifs au budget 2024 des commissions ne sont pas votés lors de cette séance puisque le budget a été analysé puis préavisé dans sa totalité par la commission des Finances. Toutefois, si un membre du Conseil municipal désire remettre en question une ligne budgétaire attribuée ou non par une commission, il peut en faire la demande lors de cette séance.

- Scolaire du 18 septembre 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 18 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget. Ce n'est pas le cas.



Rafrachissement des classes en cas de fortes chaleurs

M. le Président demande à Mme FUOCHI de lire le préavis de la commission relatif au rafraichissement des classes en cas de fortes chaleurs.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'acquisition permettant le rafraichissement des classes en cas de fortes chaleurs, lèvent la main ».

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le principe d'acquisition permettant le rafraichissement des classes en cas de fortes chaleurs.

Equipement de toutes les classes en tableaux blancs interactifs (TBI)

M. le Président demande à Mme FUOCHI de lire le préavis de la commission relatif aux tableaux blancs interactifs (TBI).

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'équiper toutes les classes des trois établissements scolaires en tableaux blancs interactifs (TBI), lèvent la main ».

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le principe d'équiper toutes les classes des trois établissements scolaires en tableaux blancs interactifs (TBI).

M. le Président précise que cette décision sera traitée par les commissions Bâtiments et logement et Finances, puis lors du Conseil municipal du 28 novembre prochain. Il ajoute que la décision relative à l'octroi d'une subvention à l'Association des parents d'élèves du cycle de Bois-Caran, préavisée favorablement par la commission, sera votée dans le cadre d'une délibération au point N°5 de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

- Bâtiments et logement du 19 septembre 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 19 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget. Ce n'est pas le cas.

Il indique que la décision relative aux dépassements 2023, préavisée favorablement par la commission, sera votée dans le cadre d'une délibération au point N°5 de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

- Sports du 20 septembre 2023

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING informe qu'il proposera un amendement au sujet du préavis sur l'Association DIVE Esports.

M. le Président donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE souhaite apporter un amendement sur le texte relatif à l'origine du traitement par la commune de la demande de l'Association DIVE Esports figurant à la page 4 du rapport, car elle explique que la formulation actuelle n'est pas tout à fait exacte.

Le texte de remplacement suivant est affiché à l'écran : « *Un commissaire rapporte que sur suggestion de Mme Lapaire, cette association a été subventionnée cette année par le Parlement des Jeunes (PJCB). Celui-ci, porteur de la motion pour la création d'un Parlement des Jeunes et qui les suit depuis le début, a ensuite invité les membres du comité à demander le statut d'association communale et à remplir le formulaire de demande de subvention.* »

M. LEVY ajoute qu'il était excusé lors de cette commission et non absent comme cela est mentionné.

Après lecture du texte proposé par Mme LAPAIRE, **M. le Président** fait voter l'amendement.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par Mme LAPAIRE modifiant le 1^{er} paragraphe figurant sous le point de l'Association DIVE Esports, à la page 4 du rapport de la commission.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 20 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget. Ce n'est pas le cas.

Il passe ensuite la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING revient sur le préavis de la commission relatif à la reconnaissance de l'Association DIVE Esports en tant qu'association communale.

Il explique que le Conseil administratif a adopté, le 14 juin 2023, un règlement pour la gestion des subventions aux personnes morales, afin de clarifier les conditions d'octroi de subventions et de permettre une analyse des demandes selon plusieurs critères.

Ce règlement comporte une partie relative aux associations reconnues par la commune. Il précise que cela n'empêche pas le Conseil municipal de proposer qu'une association soit reconnue par la commune. Toutefois, le Conseil administratif souhaitait pouvoir analyser ces demandes de manière homogène et structurées.

Par conséquent, il indique que le Conseil administratif souhaite proposer un amendement à ce préavis, afin de compléter celui-ci avec la phrase suivante « ...sous réserve qu'elle réponde aux critères du règlement sur l'octroi de subventions destinées aux personnes morales. »

M. le Président donne la parole à M. OBERSON.

M. OBERSON demande si cette association est effectivement éligible pour être reconnue en tant que société communale.

M. GOEHRING répond que le dossier est encore à l'examen pour un document, mais qu'en principe oui.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** fait voter l'amendement proposer par M. GOEHRING.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement proposer, soit de compléter le préavis de la commission relatif à la reconnaissance de l'Association DIVE Esports en tant qu'association communale.

M. le Président demande ensuite à M. SUTTER de lire le préavis de la commission, tel qu'amendé, relatif à l'Association DIVE Esports.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent que l'association DIVE Esports soit reconnue comme association communale sous réserve qu'elle réponde aux critères du règlement sur l'octroi de subventions destinées aux personnes morales, lèvent la main.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte que l'association DIVE Esports soit reconnue comme association communale sous réserve qu'elle réponde aux critères du règlement sur l'octroi de subventions destinées aux personnes morales.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Sociale du 21 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 21 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget de cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- **Aménagement du 25 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. GINDRAUX.

M. GINDRAUX intervient au sujet du point relatif au projet d'installation d'une antenne 5G au chemin de la Californie.

Il pense qu'une erreur s'est glissée dans la dernière phrase du dernier paragraphe. En effet, il est indiqué qu'il est impossible qu'elle soit retardée par de nouveau recours, alors que c'est le mot « possible » qui devrait figurer.

Mme LAPAIRE confirme que le terme correct est bien « possible ».

De manière plus générale, au nom du groupe Vert'libéral, **M. GINDRAUX** regrette que le Conseil municipal n'ait pas pu se prononcer sur la question de l'implantation de cette antenne 5G si proche de l'école de Vézenaz. Il pense qu'une vraie discussion à ce sujet dans cet hémicycle aurait été appréciée.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 25 septembre 2023.

M. le Président demande s'il y a des questions relatives spécifiquement au budget de cette commission. Comme ce n'est pas le cas, il passe au rapport suivant.

- **Sociale élargie au Conseil municipal du 26 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à Mme DI ROMANO.

Mme DI ROMANO indique qu'elle était excusée à cette séance et non absente.

M. LEVY indique être aussi excusé à cette séance et non absent.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale élargie au Conseil municipal du 26 septembre 2023.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Culture et loisirs du 27 septembre 2023**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à Mme REYMOND.

Au nom du groupe PLR, **Mme REYMOND** souhaite proposer un amendement sur le budget de la commission concernant le projet au Moulin de la Pallanterie.

En effet, après mûre réflexion, le groupe PLR pense qu'il faut reconsidérer ce projet d'un point de vue tant culturel, qu'environnemental. Elle indique que le groupe PLR propose d'attribuer un montant de 30'000 F, au lieu de 0 F, pour autant que l'Association trouve le reste du financement.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques et donne la parole à M. GINDRAUX.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. GINDRAUX** relève qu'il n'est pas possible de subventionner tous les projets et souligne les efforts fournis par les commissions pour garder un budget maîtrisé. Il estime qu'une subvention pour un bâtiment situé sur le domaine privé n'est ni essentiel, ni prioritaire.

M. le Président passe la parole à M. ZWETTLER.

M. ZWETTLER précise que le groupe s'est basé sur un précédent, la décoration de la façade d'un immeuble donnant sur le giratoire au centre de Vézenaz.

M. le Président donne la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER précise également que le montant de 30'000 F ne couvre pas la totalité de la somme demandée. Si l'association n'arrive pas à réunir le montant manquant, aucune subvention ne sera versée par la commune.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote l'amendement proposé par le groupe PLR qui est d'ajouter un montant de 30'000 F sur la ligne « Subventions aux sociétés hors commune – Moulin de la Pallanterie ».

Par 13 oui, 3 abstentions et 2 non, le Conseil municipal accepte d'ajouter un montant de 30'000 F sur la ligne « Subventions aux sociétés hors commune – Moulin de la Pallanterie ».

M. le Président demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 27 septembre 2023.

- **Finances du 17 octobre 2023**

M. le Président indique que ce rapport sera finalement traité sous le point suivant de l'ordre du jour.

4. PRESENTATION DU BUDGET 2024

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING pour la présentation du budget 2024.

Présentation du budget 2024

M. GOEHRING commente les diapositives qui composent sa présentation (présentation annexée à ce procès-verbal).

Une fois la présentation terminée et comme il n'y a pas de questions, il parcourt les documents suivants :

- Projet de budget de fonctionnement 2024
- Projet de budget d'investissement 2024
- Dépenses votées en commission
- Plan quadriennal des investissements du patrimoine administratif 2024-2027
- Plan quadriennal des investissements du patrimoine financier 2024-2027
- Tableau des amortissements du patrimoine administratif 2024
- Situation des emprunts au 31 décembre 2023 et prévisions 2024
- Répartition de la contribution annuelle 2024 des communes au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
- Nombre de logements du patrimoine financier
- Budget 2024 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
- Budget 2024 du Groupement intercommunal de la petite enfance COHERAN & CO
- Budget 2024 de l'Organisation régionale de protection civile lac
- Budget 2024 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
- Budget 2024 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive
- Projets de délibération relatives au budget 2024

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions et passe la parole à M. LEVY.

Au nom du groupe Vert'libéral, **M. LEVY** s'exprime au sujet d'une éventuelle baisse du centime additionnel pour le budget 2024.

« Lors d'une session, presque jour pour jour de celle-ci, l'année dernière, nous avons proposé une baisse du centime additionnel pour le budget 2024, et nous avons demandé donc l'examen de cette baisse pour le budget que nous voterons lors du prochain Conseil municipal.

Or, malheureusement, nous constatons que le budget n'inclut pas cette baisse dont l'intention fut pourtant votée ; et qu'aucune simulation concrète de cette baisse ne nous a été présentée.

Les motivations pour cette baisse sont devenues, ces mois écoulés, encore plus pressantes, et, avec les informations qui nous sont parvenues, toujours très favorables.

Tout d'abord, bien que l'augmentation du coût de la vie ait décéléré, les effets sur ces dernières années cumulées, restent là ; l'explosion délirante des primes d'assurances maladie en sont le dernier exemple. Et pourtant, la très grande majorité de nos communiens, qui paient ces mêmes impôts qui nous permettent ce budget et ces prestations, ne bénéficient pas d'augmentation automatique de leur salaire indexé au renchérissement de la vie. Les entreprises, les entrepreneurs et les indépendants non seulement doivent subir aussi cette inflation mais subissent, en plus, la claque du franc fort depuis plusieurs années.

Pour nous, cette baisse du centime, pour les familles, les classes moyennes, les entrepreneurs, sans parler de l'attractivité fiscale de la commune, reste une priorité. Un signal fort de soutien financier pour ceux, aussi, qui finalement travaillent parfois 3, 4 mois de l'année uniquement pour payer leurs impôts, et qui n'ont vécu que des augmentations – sauf de leurs salaires.

*Pour la question de la faisabilité, nous voyons les enjeux – dont de la péréquation qui augmente – mais nous voyons aussi les chiffres -- *très* noirs -- qui se confirment.*

En effet, le boni provisionnel pour cette année 2023 est, pour l'instant, de 4.3 millions, y compris 1.7 million non-dépensé. Ce qui en ferait, si confirmé, le plus « petit » boni depuis 2014 – la moyenne depuis 2012 étant de presque 8 millions.

Et bien que ce budget semble de prime abord, moins confortable que les résultats des années précédentes, il n'est pas non plus un budget de crise ou de rigueur.

Rien que pour les commissions, le budget 2024 sera presque égal à 2023 – sans même tenir compte du non-dépensé mentionné ci-avant.

Pour perspectives, ces budgets de commissions, par exemple, ont augmenté en 2 ans de 2 millions de CHF (soit +23%)

En plus des postes supplémentaires votés ces dernières années, nous continuons à fournir les rangs de l'administration municipale. Les services à la population ont donc plus que suivi l'augmentation de celle-ci. Et bien que nous apprécions qu'une baisse du centime rendrait le budget 2024 moins confortable, il continuerait de garantir toujours un excellent niveau de service et d'investissements.

Et cette petite bouffée d'air – qui fut d'ailleurs un point essentiel de tous les partis victorieux de l'Alliance Genevoise aux dernières élections cantonales – continuerait de garantir l'attractivité de notre commune et surtout rendrait à nos communiens et entrepreneurs une petite partie de leur dur labeur -- chose particulièrement utile en ces temps d'augmentation notable du coût de la vie et d'incertitudes économiques.

Nous aimerions demander que pour la prochaine commission des Finances les budgets, idéalement en tenant compte des nouvelles estimations fiscales du mois d'octobre de l'administration fiscale cantonale, il soit présenté deux versions du budget, une avec 28 centimes et une avec les 29 centimes actuels, afin que nous puissions discuter avec profondeur sur les choix, les tenants et les aboutissants d'une telle baisse ; et de pouvoir ensuite prendre la décision avec les choix adaptés – ou non. »

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique qu'effectivement de nouvelles estimations fiscales viennent d'être envoyées par le canton. Il ajoute que celles-ci doivent encore être analysées par le Conseil administratif et seront présentées lors de la prochaine commission des Finances.

M. le Président passe la parole à M. BIRCHLER.

En tant que Président de la commission des Finances, **M. BIRCHLER** est favorable à reprendre cette discussion en commission.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet d'abord au vote l'approbation du rapport de la commission des Finances.

Rapport de la commission des Finances du 17 octobre 2023

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions sur le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 17 octobre 2023.

M. le Président soumet ensuite au vote la proposition du groupe Vert/libéral qui est de renvoyer pour traitement la motion 22-01 « Pour une baisse du centime additionnel communal » à la commission des Finances du 13 novembre prochain.

Par 15 oui et 3 abstentions, le Conseil municipal accepte de renvoyer pour traitement la motion 22-01 « Pour une baisse du centime additionnel communal » à la commission des Finances du 13 novembre prochain.
--

M. le Président indique que la décision relative aux dépassements 2023, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera votée au point suivant de l'ordre du jour.

Concernant le budget 2024, il indique que la commission a préavisé favorablement : la contribution au FIDU, le projet de budget de fonctionnement 2024, le taux des centimes additionnels (maintien à 29 centimes), l'autorisation d'emprunter, de procéder à des amortissements complémentaires, ainsi que l'autorisation de renouveler, en 2024, les emprunts contactés par la Fondation de la Pallanterie. Il ajoute que ces délibérations seront soumises au vote le 28 novembre prochain.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE DELIBERATION

Délibération 23-19 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 79'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 23-19, lèvent la main ».

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 23-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 79'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions.

M. le Président demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 23-19.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 23-19 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 23-19, lèvent la main ».

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 23-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 79'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 23-07 : Résolution pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune

M. le Président informe que cette résolution a été déposée par MM. BIRCHLER, SUTTER, ZWAHLEN et ZWETTLER. Il demande si l'un d'eux souhaite présenter cette résolution et donne la parole à M. ZWETTLER.

M. ZWETTLER indique qu'après avoir examiné le projet OPTIMALUX il a été constaté que celui-ci manquait d'équilibre.

Il explique que le but de cette résolution n'est pas de rejeter complètement l'idée de faire des économies d'énergie et d'améliorer la luminosité la nuit ; il s'agit plutôt de la partie sécuritaire de ce projet qui lui semble déséquilibré.

Il indique qu'en l'état le projet OPTIMALUX prévoit notamment l'extinction totale de plus de la moitié de l'éclairage public sur la commune. Il souligne que l'hiver il n'y a pas de luminosité entre 17h30 et 8h du matin, ce qui veut dire par exemple que pour se rendre à Bois-Caran, les jeunes seront dans le noir complet, alors qu'en plus les trottoirs sont assez étroits entre Vézenaz et Bois-Caran.

Il estime qu'en tant qu'élus de la commune, il s'agit d'un devoir d'assurer la sécurité des habitants de la commune et il lui semble donc important de relever ce point.



Par cette résolution, il souhaite qu'une demande soit adressée au canton, afin de revoir le projet OPTIMALUX du côté de la sécurité. Il relève que des avis juridiques démontrent qu'un manque de lumière pourrait être considéré comme un défaut d'ouvrage et ainsi être tenu pour responsable en cas d'accident. Dans ce cas, il souligne que c'est le canton qui serait responsable, mais les habitants contacteraient en premier lieu la commune. Puis du côté de l'administration, cela protégerait d'éventuels recours juridiques.

Par cette résolution, il est souhaité que la commune informe les habitants que ce projet va être mis en œuvre tout prochainement, afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires.

Pour conclure, il invite l'assemblée à soutenir cette résolution.

M. le Président donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN pense que si pour une question de protection de l'environnement et de protection de la nature il est bon d'éteindre à certaines périodes l'éclairage public, cela doit être fait en parallèle des horaires des transports publics.

Il indique avoir fait l'expérience de marcher au bord de la route de la Capite, entre le manège de la Pallanterie et le chemin des Tattes, et il pense que cela ressemble exactement à ce qui va se passer avec le projet OPTIMALUX : pas de vision du sol, aveuglement par les usagers de la route, en particulier par les automobilistes et les motocyclistes qui mettent les grands phares, ...

Il estime que les personnes âgées qui habitent dans les zones concernées n'oseront plus sortir de chez elles ou alors munies d'une lampe de poche, ce qui au final les amènera à acheter des piles...

Pour ce qui est de la question de la responsabilité, il relève que des études ont été réalisées par des professeurs d'universités spécialisées en droit de la responsabilité civile. Il cite le canton de Neuchâtel qui a fait un travail beaucoup plus sérieux avec une étude juridique très approfondie sur le risque d'extinction de l'éclairage et la responsabilité civile du propriétaire d'ouvrage.

Au niveau de la sécurité, il estime qu'il y a aussi un risque d'agression. Il cite comme exemple la commune de Boudry dans le canton de Neuchâtel qui, après avoir complètement éteint sa zone, l'a rallumée, en collaboration avec les transports publics, suite à des agressions ou du harcèlement de dames dans les zones qui étaient éteintes.

Il juge l'étude faite par le canton plutôt « folklorique » avec des arguments absolument fallacieux. Il ne comprend pas, par exemple, l'argument au niveau de la sécurité routière de dire que l'éclairage public est une cause d'accident. Soi-disant, si l'éclairage est éteint, les gens circuleront moins vite. Il n'est pas d'accord et pense que les jeunes, qui ont une bonne vue, continueront à circuler vite et les personnes plus âgées, qui voient moins bien, ralentiront, ce qui provoquera un risque d'accident au final beaucoup plus élevé.

Il estime que le canton veut prendre les gens et les habitants de la commune pour des cobayes, car il est stimulé qu'il s'agira de faire un essai durant une année. Ce qui revient à dire que si au bout d'une année il y a trop d'accidents, l'éclairage sera rallumé.

En conclusion, il pense qu'il faut adapter l'idée aux besoins, à la sécurité des habitants de la commune et d'éteindre l'éclairage après le passage du dernier bus et le rallumer dès le passage du premier bus.

Il pense que ces mesures servant à protéger trois moustiques tigre et deux cafards sont quand même conséquentes et il rappelle que le Tribunal fédéral a mis une hiérarchie dans les normes de protection ; c'est-à-dire l'être humain, le mammifère, le batracien et pour finir l'insecte.

M. le Président soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 23-07, lèvent la main ».



À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 23-07 pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune.

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire la résolution 23-07.

Après lecture de la résolution, **M. le Président** passe la parole à M. OBERSON.

M. OBERSON tient à exprimer son avis personnel qui n'engage en aucun cas son groupe politique.

Après la lecture de cette résolution et la prise de parole de M. ZWETTLER, il indique avoir relevé beaucoup de raison et de réflexion. Par contre, il est très déçu de l'intervention de M. ZWAHLEN qui a démontré un certain mépris pour les animaux, ainsi que pour les jeunes. Cette intervention l'a convaincu à s'opposer à cette résolution, alors qu'initialement il était favorable.

M. le Président donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN répond qu'il n'attaque pas les jeunes, mais c'est une question physiologique. Les jeunes voient mieux donc ils circulent plus vite, par contre, les personnes d'un certain âge, avec une vue moins bonne, auront tendance à circuler plus lentement ce qui augmente le risque d'accident. Concernant les animaux, il est également d'avis qu'ils ont droit au chapitre, mais il pense quand même que l'être humain doit être protégé avant toutes choses.

M. le Président donne la parole à M. GINDRAUX.

M. GINDRAUX indique que le groupe Vert'libéral soutient ce projet de résolution, car le projet OPTIMALUX va beaucoup trop loin et met en péril la sécurité des habitants.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 23-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 23-07, lèvent la main ».

Par 16 oui et 2 non, le Conseil municipal accepte la résolution 23-07 pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE MOTION

Comme il n'y a pas de motion, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Traitement d'une autorisation de construire privée

Mme REYMOND indique avoir été sollicitée par une habitante du chemin de la Plantée-du-Chêne n°15 qui s'inquiète d'une prochaine extension importante de la maison voisine, au n°17, dont une éventuelle terrasse sur le toit.

Mme LAPAIRE se renseignera sur l'autorisation de construire.

Trous sur les chemins vicinaux

Lors de ses sorties de course à pied, **M. ZWAHLEN** indique avoir remarqué la formation de trous sur les chemins vicinaux. Il demande que la voirie fasse des vérifications et comble ces trous, éventuellement en collaboration avec la commune de Meinier pour les chemins se trouvant sur son territoire.

M. GOEHRING indique qu'il ne faut pas hésiter à signaler ce genre de problème au département technique. Il ajoute que la voirie fait régulièrement le tour des chemins de la commune et qu'elle rebouche les trous lorsque cela est nécessaire. Par contre, il précise que la voirie ne va pas intervenir sur la commune de Meinier.

Nouvelles poubelles sur la commune

Mme DI ROMANO a remarqué que des nouvelles poubelles extérieures ont été installées sur la commune. Elle relève que lorsque le réservoir de sachets pour les chiens est très rempli, il est difficile de n'en prendre qu'un sans se retrouver avec l'ensemble des sachets dans la main.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** poursuit l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission Routes et infrastructures du 1^{er} novembre 2023

M. le Président, en tant que Président de la commission Routes et infrastructures, rappelle que lors de cette séance le responsable de l'office cantonal des transports en charge de la région sera reçu. Il encourage tous les membres de la commission à être présents, à lui poser des questions et, par exemple, à lui signaler la résolution qui vient d'être votée.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Séance d'information sur les restaurants scolaires – 3 octobre 2023

Suite aux nombreuses discussions et la pétition par rapport aux restaurants scolaires, **M. le Maire** indique qu'une séance a été organisée en présence de la direction du GIAP, la direction de Kidelis, le représentant de Fourchette verte, ainsi que le Conseil administratif. Il indique que tous les parents des élèves des écoles de la commune ont été conviés et relève avec grand regret que seulement une dizaine de personnes était présente, dont quatre membres de l'Association des parents d'élèves de Collonge-Bellerive.

Mme DI ROMANO indique ne pas avoir reçu cette information et doute de la bonne diffusion de celle-ci.

M. le Maire s'en étonne car l'information a été publiée plusieurs fois, notamment sur le site internet de l'Association des parents d'élèves, ainsi que dans les écoles.

Mme DI ROMANO insiste en disant que son enfant est inscrit au restaurant scolaire, mais qu'elle n'a pas reçu l'information.

M. SUTTER réplique en disant avoir eu l'information alors qu'il n'a plus d'enfant à l'école.

Rencontre du Conseil administratif avec des membres du Conseil d'Etat

M. le Maire indique qu'à la demande du Conseil administratif deux Conseillers d'Etat ont été reçus.

Le 20 octobre dernier, Mme Nathalie Fontanet a été reçue, afin d'échanger sur les problématiques financières rencontrées par une commune contributrice. Il ajoute que cette rencontre a été très appréciée.



Aujourd'hui même, il indique que c'est M. Pierre Maudet qui a été reçu, afin d'échanger sur le thème de la mobilité, notamment au sujet des pistes cyclables, en particulier l'importance de pouvoir en créer une sur la route d'Hermance, le projet de développement futur des TPG, ainsi que sur le projet OPTIMALUX. Concernant OPTIMALUX, il indique que le Conseil administratif lui a fait part de son questionnement, et du fait qu'une résolution allait probablement être acceptée par le Conseil municipal. M. Maudet a entendu les remarques et suite à l'approbation de la résolution ce soir, un courrier va lui être adressé.

Acquisition des locaux au chemin du Vieux-Vésenaz 32

M. le Maire informe de la signature pour l'acquisition des anciens locaux du Crédit Suisse à Vésenaz. Il rappelle que ces locaux seront occupés principalement par le service des affaires sociales et que des études sont en cours pour la mise à disposition des locaux pour d'autres membres de l'administration communale. Il ajoute que les aménagements devraient être terminés au printemps 2024.

Refonte du site internet – test avant sa mise en ligne

M. le Maire annonce qu'une phase de test du nouveau site internet va bientôt commencer avant sa mise en ligne.

Afin de tester le nouveau site, il est souhaité qu'un panel de huit personnes, extérieures à l'administration communale, testent les fonctionnalités et fassent part de leurs remarques. Pour ce faire, il demande à quatre membres du Conseil municipal de s'annoncer auprès de l'administration, d'ici au 6 novembre prochain, afin de participer à ce test. Il ajoute que des séances seront organisées avec la personne en charge de la refonte du site internet et que la période de test se déroulera du 11 au 22 décembre 2023.

Distribution des paquets de Noël aux aînés

M. le Maire indique que l'organisation de cette distribution a été reprise pour un nouveau bénévole. Il invite les membres du Conseil municipal intéressés à participer à cette distribution à s'annoncer auprès de l'administration communale.

l'épicentre

M. le Maire encourage les membres du Conseil municipal à se rendre aux prochains concerts.

Promotions citoyennes – 13 octobre 2023

M. le Maire rappelle cette manifestation où sont invités les jeunes de la commune qui ont eu 18 ans durant l'année, ainsi que les nouvelles personnes naturalisées.

Orchestre de chambre de Genève – médiation culturelle et concert – 5 novembre 2023

Dans le cadre des projets de la commission Culture et loisirs, **M. le Maire** informe que l'Orchestre de chambre de Genève organise une médiation culturelle suivie d'un concert gratuit, sur inscription, à l'aula de Bois-Caran, le 5 novembre à 17h00. Il encourage à s'y inscrire.

M. le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à Mme LAPAIRE.

25 ans de la résidence des Crêts-de-Vésenaz – 16 octobre 2023

Mme LAPAIRE indique que la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, ainsi que la direction, remercient vivement les personnes présentes lors de cet événement.

Obligations légales relatives à l'optimisation et à la rénovation énergétique des bâtiments

Mme LAPAIRE informe que la commune a envoyé un courrier et une fiche technique explicative sur les IDC (indice des dépenses de chaleur) préparée par la déléguée au développement durable à tous les propriétaires de maison individuelle.

Afin d'aider les propriétaires, il est proposé dans ce courrier une permanence de consultation pendant 15 jours, du 6 au 17 novembre 2023. Elle ajoute qu'il y a énormément de demandes et que le calendrier est déjà rempli.

M. ZWETTLER demande s'il serait possible de prolonger cette action.

Mme LAPAIRE répond que d'autres rendez-vous pourront probablement se faire durant une autre période, certainement au mois de janvier.

Mme LAPAIRE ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à M. GOEHRING.

Concours des communes fleuries – 12 octobre 2023

Vu que la commune a remporté ce concours en 2022, **M. GOEHRING** indique que cette cérémonie a été organisée cette année à Collonge-Bellerive.

Il annonce que la voirie a remporté deux prix : le 2^{ème} prix dans la catégorie « Commune/Ville de 7'001 à 12'000 habitants » et le 2^{ème} prix dans la catégorie « Fontaines fleuries ». Il félicite tous les collaborateurs de ce service pour leur travail.

Applaudissements.

Il termine en annonçant que c'est la commune de Thônex qui a remporté le 1^{er} prix du concours, toutes catégories confondues.

Rappel à l'attention des membres de la commission Sports

M. GOEHRING rappelle que les membres de la commission Sports sont conviés à une soirée au Centre sportif de Rouelbeau, le 9 novembre prochain, à 19h00. Il demande aux commissaires de lui confirmer leur présence.

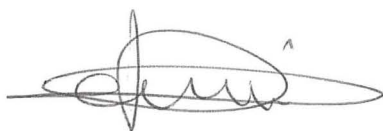
Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h55.

Collonge, le 31 octobre 2023.



Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 79'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2023 communiquées par le Département des Finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, au mois d'août 2023,

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2023, concernant notamment divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget déjà engagées,

vu les rapports des commissions : Sécurité du 13 septembre 2023, Scolaire du 18 septembre 2023, Bâtiments et logement du 19 septembre 2023,

vu les décisions du Conseil municipal lors de sa séance 26 septembre 2023,

vu le rapport de la commission des Finances du 17 octobre 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte à l'unanimité (18 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **79'100 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
2180.1000.31110.00	Restaurants scolaires Acquisition machines, équipements, matériels	8'100
3290.1000.30100.00	Manifestations communales Salaires	3'000
1500.0000.31440.02	Service du feu communal / Manège 9 Travaux d'entretien bâtiments - Spécifiques	28'000
2170.0100.31300.22	Ecole élémentaire / Hermance 110 Honoraires de nettoyage	12'000
5451.0000.31510.00	Crèche île aux mômes - Vézenaz I / Trémessaz 8 Entretien machines, matériel et outils	4'000
6150.0000.31600.03	Voirie et nettoyage Loyers locaux	4'000
2192.0000.36310.20	Ecole obligatoire, activités Subventions au canton enseignement hors niveau primaire	6'000



1500.0000.31120.00	Service du feu communal / Manège 9 Acquisitions de vêtements professionnels	14'000
--------------------	--	--------

TOTAL		79'100
--------------	--	---------------

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Résolution pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune

Conformément à l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et l'article 36 du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013 (LC 16 111),

Vu :

- Que le Canton imposera à notre commune sur les routes cantonales la mise en œuvre d'OPTIMALUX pour une période d'essai d'un an,
- Qu'OPTIMALUX prévoit la mise hors service totale et permanente durant un an de 144 points lumineux sur 263, soit plus de 54% de l'éclairage public sur la route de Thonon, la route de La Capite et la route d'Hermance,
- Que l'extinction complète concerne également certaines zones d'habitation dans les villages de Vésenaz, Collonge et La Capite,
- Que le long de ces zones d'habitation touchées, les voies de circulation sont fréquemment utilisées par des vélos et des trottinettes,
- Que le long de ces zones d'habitation touchées, les trottoirs sont fréquemment utilisés par des piétons et notamment par les usagers des transports publics de tout âge et les écoliers sur le chemin d'école vers le cycle de Bois-Caran ou l'école de Collonge,
- Que notre commune se trouverait ainsi en hiver plus de 2 mois dans la nuit complète entre 17 :30 le soir et 8:00 le matin,
- Que plusieurs études montrent que l'obscurité augmente les risques d'agression sur les personnes,
- Que selon l'avis du Conseil fédéral du 12 août 2020, « l'éclairage de la chaussée est devenu essentiel pour la sécurité routière »,
- Que selon l'article 58 du Code des Obligations, appuyé par l'avis de droit du Dr. Ch. Mueller, professeur de droit privé spécialisé dans les questions de responsabilité de la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, un défaut d'éclairage d'une route peut engager la responsabilité du propriétaire de l'ouvrage, en l'occurrence le Canton,

et souhaitant :

- Ne pas exposer les usagers de la voie publique, notamment les plus vulnérables, à une augmentation des risques d'accidents,
- Ne pas augmenter le risque d'agression ainsi que le sentiment d'insécurité de nos communiens dans nos villages,
- Permettre aux personnes âgées de continuer à pouvoir sortir le soir en toute sécurité afin d'éviter leur isolement,
- Eviter que nos communiens soient pris pour des cobayes,
- Ne pas risquer de gaspiller les deniers publics dans des procédures civiles et des indemnités.

Le Conseil municipal
en présence de 19 de ses membres
accepte par 16 oui et 2 non (majorité simple)



De charger le Conseil administratif :

1. D'adresser une lettre aux Autorités cantonales exposant ce qui suit:
 - Confirmer un accord de principe de la Commune en ce qui concerne le but visé par OPTIMALUX.
 - Demander l'aménagement d'OPTIMALUX en vue d'assurer un éclairage public efficace dans toutes les zones d'habitation de notre Commune ainsi que des zones entre les écoles et les zones d'habitation et ceci durant toute la durée du service des lignes régulières des transports publics dans le but de maintenir le niveau de sécurité actuel pour l'ensemble de nos communiens, en ce qui concerne leur intégrité physique (agressions) et leur mobilité.
 - Mentionner les arguments figurant dans cette résolution.
 - Demander au Canton de se positionner en tant que propriétaire des routes concernées, soit propriétaire d'ouvrage, sur son éventuelle responsabilité en cas de défaut d'éclairage d'une route au sens de l'article 58 du Code des Obligations.
2. D'informer les habitants de la Commune dans les meilleurs délais, via une circulaire, de la mise en œuvre prévue d'OPTIMALUX par le Canton ainsi que de la demande d'aménagement formulée par la Commune selon cette résolution en précisant que la décision finale revient aux Autorités cantonales.



> **Budget 2024**

> **Présentation au Conseil municipal**

> **31 octobre 2023**



PLAN DE LA PRÉSENTATION

> Introduction

Non présenté –
inchangé depuis
comm finances
élargie CM du
04.09.2023

- Contexte économique et politique
- Population de référence
- Éléments et paramètres d'établissement du budget

> Résultat du budget 2024

> Estimation des recettes fiscales 2024

Non présenté –
inchangé depuis
comm finances
élargie CM du
04.09.2023

- Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2015-2024)
- Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2015-2024)
- Répartition des revenus par natures et fonctions

> Estimation des charges de fonctionnement 2024

- Charges de groupements ou structures
- Frais de personnel
- Répartition des charges par natures et fonctions
- Dépenses votées par les commissions

> Prévision des investissements

> Exercice 2023 : informations sur les recettes estimées 2023

> Discussion

AG

2



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2024

› Indexation des salaires :

- Coût de la vie = +1.90%

estimation de l'indice au 31 octobre 2023 faite en juillet 2023

indice réel au 30 septembre 2023 +1.40%

Source OCSTAT indice genevois des prix à la consommation (décembre 2015 = indice 100)

› Charges de fonctionnement et d'investissement :

- analyse des différentes charges de fonctionnement pour parvenir à un budget équilibré, sur la base des recettes fiscales prévisibles communiquées par le Département des finances en juillet 2023.
- Poursuite des investissements, tout en déterminant des priorités afin de gérer les liquidités communales.
- Intégration des tendances inflationnistes et des évolutions des coûts énergétiques – impact de la hausse TVA de 7.7% à 8.1% très faible (< 50 KCHF)

25

4



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2024

> Amortissements :

- La projection de résultat 2023 met en évidence la possibilité de comptabiliser des amortissements complémentaires sur 2023, et donc de réduire les amortissements 2024 pour les biens concernés.

Cette option est intégrée dans le projet de budget 2024

Projection de résultat 2023 excédent de revenus de (avec estimations fiscales de juillet 2023)	+ 4'271'000
---	-------------

Amortissements complémentaires proposés pour 6 biens	4'169'076
--	-----------

→ Gain d'amortissements sur 2024	304'991
----------------------------------	---------

AS

52



AUTRES PARAMÈTRES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2024

COMPTES 2023 - PROJECTION au 30.09.2023			
	Budget 2023	Projection 2023	Ecart
30. Frais de personnel	10'377'869	9'850'000	-527'869
31. Autres achats d'exploitation	10'727'130	9'870'000	-857'130
33. Amortissements	2'515'994	1'095'000	-1'420'994
34 à 36 Autres charges et subventions	17'001'959	16'653'000	-348'959
Total des charges	40'622'952	37'468'000	-3'154'952
40. Revenus fiscaux	31'028'000	31'857'000	829'000
40 à 46 Autres revenus	9'811'114	9'882'000	70'886
Total des revenus	40'839'114	41'739'000	899'886
Excédent de revenus	216'162	4'271'000	4'054'838

Année de Délibération	Objet	Crédit brut voté	Statut du crédit	Amort 2023 complémentaires possibles	Amort 2024 planifiés
2016	Voirie et nettoyage Réaménagement entrée de Collonge, côté Vézenaz	500'000.00	A boucler 2023	257'045	19'773
2019	Tennis / Relion 22 Réaménagement des espaces extérieurs	1'842'000.00	Bouclé 2022	1'104'470	184'078
2019	Tennis / Relion 22 Amélioration du bâtiment administratif	738'000.00	Bouclé 2022	550'572	21'176
2020	Voirie et nettoyage Réfection Chemin des Champs-de-Chaux	990'000.00	A boucler 2023	915'420	32'694
2018	Parcs et promenades Place publique Natasha-De-Senger (ex-Quadrilatère)	1'121'000.00	A boucler 2023	874'375	34'975
2020	Réseau secondaire EU/EP Réfection Chemin des Champs-de-Chaux	490'000.00	A boucler 2023	467'194	12'295
Totaux				4'169'076	304'991



RESULTAT DU BUDGET 2024

AG
B



RÉSULTAT

- › **PROJET DE BUDGET - (présentation de ce jour)**

- › Total des charges : CHF 43'782'436

- › Total des revenus : CHF 43'489'819

- › Soit un différentiel **négatif (excédent de charges)** de **CHF - 292'617**

- › sur la base d'une fiscalité de 29 centimes additionnels, et selon les valeurs du centimes annoncées par le DF en juillet 2023.

AG

2



RÉSULTAT

PROJET DE BUDGET 2024 - évolution

Compte de résultat	Budget 2023	(a)	(b)	Ecart entre 2 budgets (b)-(a)
		Budget 2024 04.09.2023	Budget 2024 17.10.2023	
1 Revenus fiscaux	31'115'500	32'642'000	32'642'000	0
2 Autres revenus du PA	4'991'018	5'202'855	5'161'855	-41'000
3 Revenus du PF	5'569'297	5'685'964	5'685'964	0
Total des revenus	41'675'815	43'530'819	43'489'819	-41'000
4 Frais de personnel (salaires et charges sociales)	10'119'513	10'456'775	10'359'489	-97'286
5 Charges de la fiscalité et péréquation	5'950'000	8'585'967	8'585'967	0
6 Autres frais de fonctionnement	22'874'140	23'988'194	23'119'939	-868'255
7 Amortissements	2'515'994	2'170'000	1'717'041	-452'959
Total des charges	41'459'647	45'200'936	43'782'436	-1'418'500
Excédent de revenus / de charges	216'168	-1'670'117	-292'617	1'377'500

Résultat au 04.09.2023 (comm fin élargie CM)	-1'670'117
Commission sociale - scolaire abandon frais d'inscription RS	-26'000
Commission sociale - ajustement fonds de bienfaisance	-15'000
Réduction des frais de personnel (marge de 5% à 3.5%)	97'286
Travail et arbitrages des commissions	701'400
Réduction des charges de l'administration générale	106'255
Réduction des charges des autre services	60'600
Amortissements ajustés selon date mise en fonction réelle	147'968
Amortissements supprimés car amortissements compl. en 2023	304'991
Résultat au 17.10.2023	-292'617

Baisse de la marge pour remplacements

Report de dépenses sur 2025

Report de dépenses sur 2025



ESTIMATION DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT

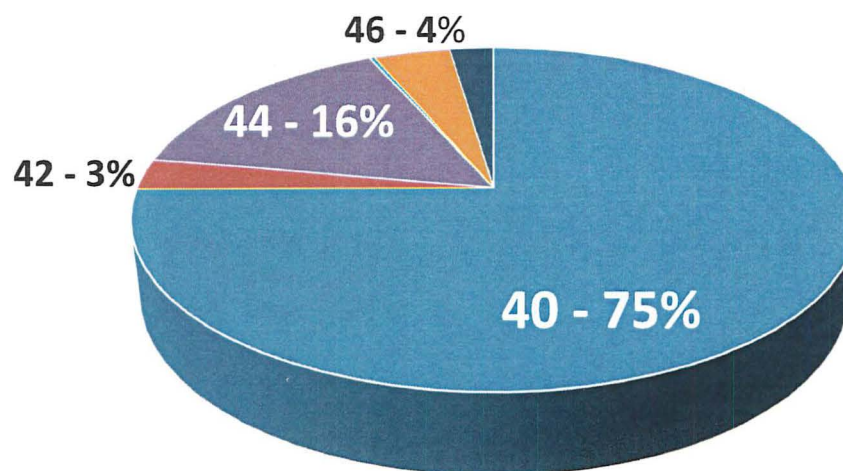
AG

2



REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2024

Groupe Désignation nature	Budget 2023		Budget 2024		Variation 2023 / 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	31'028'000	74.5%	32'558'000	74.9%	1'530'000	4.9%
42 Taxes	1'401'450	3.4%	1'264'500	2.9%	-136'950	-9.8%
43 Revenus divers	1'000	0.0%	500	0.0%	-500	-50.0%
44 Revenus financiers	6'757'888	16.2%	6'769'208	15.6%	11'320	0.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	112'000	0.3%	117'000	0.3%	5'000	
46 Revenus de transfert	1'538'776	3.7%	1'768'413	4.1%	229'637	14.9%
49 Imputations internes	836'701	2.0%	1'012'198	2.3%	175'497	N.S.
	41'675'815	100.0%	43'489'819	100.0%	1'814'004	4.4%



AG
a



REVENUS PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2024

Groupe Désignation nature	Budget 2023		Budget 2024		Variation 2023 / 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	31'028'000	74.5%	32'558'000	74.9%	1'530'000	4.9%
42 Taxes	1'401'450	3.4%	1'264'500	2.9%	-136'950	-9.8%
43 Revenus divers	1'000	0.0%	500	0.0%	-500	-50.0%
44 Revenus financiers	6'757'888	16.2%	6'769'208	15.6%	11'320	0.2%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	112'000	0.3%	117'000	0.3%	5'000	
46 Revenus de transfert	1'538'776	3.7%	1'768'413	4.1%	229'637	14.9%
49 Imputations internes	836'701	2.0%	1'012'198	2.3%	175'497	N.S.
	41'675'815	100.0%	43'489'819	100.0%	1'814'004	4.4%

Principales évolutions

40 Revenus fiscaux - évaluations du DF	1'530'000
42 Ventes de cartes journalières CFF (arrêt du principe actuel)	-80'000
42 Ventes déchets recyclés, arrêt de la valorisation papier / carton	-42'000
42 Restaurants scolaires suppression des frais d'inscription	-26'000
43 Revenus divers - écart non significatif	
44 Revenus financiers - écart non significatif	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux - écart non significatif	
46 Fondation développement accueil préscolaire (FDAP) - ajustement du revenu suite nouvelles places de	113'000
46 Etat civil - refacturations aux autres communes	68'000
46 APM - refacturations aux autres communes	36'000
46 FIA - hausse des subventions sur travaux de collecteurs	25'000



REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS

PROJET DE BUDGET 2024

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2023	Budget 2024	Variation 2023 / 2024		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
02	Services généraux	234'468	237'298	2'830	1%	Non significatif
11	Sécurité publique	784'550	791'100	6'550	1%	Facturation APM aux autres communes
14	Questions juridiques	460'108	533'845	73'737	16%	Facturation Etat civil aux autres communes
15	Service du feu	4'000	0	-4'000	-100%	Subvention bouches incendie (1 année / 2)
16	Défense	22'500	22'500	0	0%	Non significatif
21	Scolarité obligatoire	802'668	811'668	9'000	1%	Non significatif
29	Formation, autres	2'000	2'000	0	0%	Non significatif
32	Culture et loisirs	56'800	56'800	0	0%	Non significatif
34	Sports et loisirs	150'524	157'244	6'720	4%	Nouvelle refacturation d'énergie à un tiers
42	Soins ambulatoires	146'000	146'000	0	0%	Non significatif
54	Famille et jeunesse	788'000	901'000	113'000	14%	Contribution FDAP en hausse (places crèches)
57	Aide sociale et domaine de l'asile	267'000	290'700	23'700	9%	Nouveau loyer interne (ch. Vieux-Vésenaz 32)
61	Circulation routière	509'700	530'500	20'800	4%	Hausses des redevances d'utilisation du domaine communal

AG

D



REVENUS PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS

PROJET DE BUDGET 2024

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2023	Budget 2024	Variation 2023 / 2024		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
62	Transports publics	80'000	0	-80'000	-100%	Vente des cartes CFF (arrêt et changement de système)
64	Télécommunications	18'500	18'500	0	0%	Non significatif
72	Traitement des eaux usées	35'000	55'000	20'000	57%	Subventions du FIA sur travaux collecteurs
73	Gestion des déchets	158'500	114'000	-44'500	-28%	Arrêt de la valorisation des déchets papier-carton
77	Protection de l'environnement, autres	45'700	43'700	-2'000	-4%	Redevances cimetières
81	Agriculture	25'000	50'000	25'000	100%	Prélèvement sur fons spécial Princesse Aga Khan
87	Combustibles et énergie	400'000	400'000	0	0%	Non significatif
91	Impôts	31'114'000	32'640'000	1'526'000	5%	Evaluations fiscales du DF de juillet 2023
96	Administration de la fortune et de la dette	5'569'297	5'685'964	116'667	2%	Imputations internes intérêts théoriques sur les immeubles PF
97	Redistributions	1'500	2'000	500	33%	Reversement taxe CO2
		41'675'815	43'489'819	1'814'004	4%	



ESTIMATION DES CHARGES



IMPACT 2024 DES CHARGES LIEES

› Charges sur lesquelles la Commune est engagée

	2021 Comptes	2022 Comptes	2023 Budget	2024 Budget	2024-2023 Ecart Budget
Péréquation financière intercommunale	3'308'958	3'558'941	3'300'000	5'865'967	2'565'967
Groupements - GIPEC (crèches)	2'791'039	3'545'109	3'636'918	3'893'000	256'082
Groupements - Centre Sportif de Rouelbeau	353'864	118'530	124'000	126'000	2'000
Groupements - ORPC Lac	28'264	66'818	57'300	58'000	700
Groupements - GIAP (Animation parascolaire)	953'287	1'067'232	1'221'683	1'331'000	109'317
Groupements - SIS	465'854	496'486	564'200	603'000	38'800
Groupements - CIDEDEC	2'527	2'074	1'700	1'600	-100
Groupements - Bibliobus	32'368	36'268	37'100	38'500	1'400
Groupements - ACG-SIACG	212'715	220'484	322'700	358'800	36'100
Charges de groupements et structures	8'148'875	9'111'941	9'265'601	12'275'867	3'010'266
soit en part des charges hors amortissements	25%	25%	24%	29%	

Entre 2023 et 2024 l'ensemble de ces charges évolue de **3'010'266 CHF**

La péréquation 2024 est très fortement impactée par la révision de la loi adoptée en 2023 et renforçant les mécanismes de péréquation entre les communes.



FRAIS DE PERSONNEL 2024

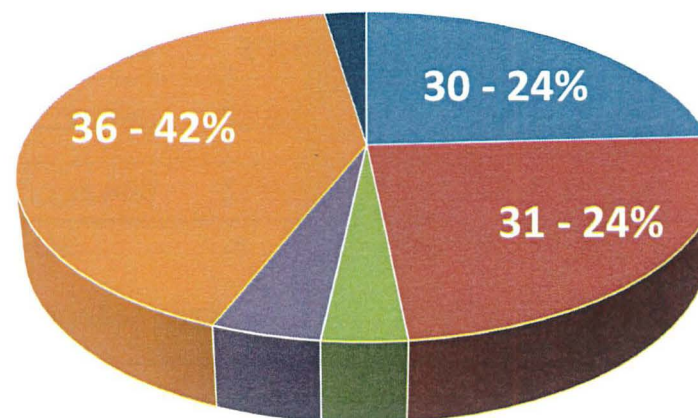
- Le projet présenté intègre les hypothèses suivantes :
 - Augmentation pour le coût de la vie de +1.90% (indice projeté à fin octobre 2023)
 - Maintien du contrôle de stationnement l'été
 - 5 mois, 2 personnes à 50% - 4 communes du bord du lac
refacturé aux communes partenaires – charge nette Collonge 17'000 CHF
 - Création de 2 postes à 100% :
 - *Renforcement du secrétariat du département technique 1 poste 100%*
 - *Conciergerie nouveaux locaux Vieux-Vésenaz 32 + supervision technique des crèches + internalisation école de la Californie (gain en contrepartie en prestataires) 1 poste 100% pour l'ensemble des 3 activités*
 - Ajustements de taux d'activité :
 - *Administration communale +5% (0.05 ETP) réception de la mairie*
 - *Etat civil +10% (0.10 ETP) assistance administrative, validée par les autres communes*
 - *Voirie +20% (0.20 ETP) remplacement d'un départ en retraite 80% par un 100%.*

AG
2



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2024

Groupe Désignation nature	Budget 2023		Budget 2024		Variation 2023 / 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'377'869	25.0%	10'581'189	24.2%	203'320	2.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'727'130	25.9%	10'610'260	24.2%	-116'870	-1.1%
33 Amortissements du PA	2'200'213	5.3%	1'451'455	3.3%	-748'758	-34.0%
34 Charges financières	2'087'185	5.0%	1'872'950	4.3%	-214'235	-10.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	300	0.0%	0	0.0%
36 Charges de transfert	15'230'255	36.7%	18'254'084	41.7%	3'023'829	19.9%
39 Imputations internes	836'701	2.0%	1'012'198	2.3%	175'497	21.0%
	41'459'653	100.0%	43'782'436	100.0%	2'322'783	5.6%



AG

2



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2024

Groupe Désignation nature	Budget 2023		Budget 2024		Variation 2023 / 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'377'869	25.0%	10'581'189	24.2%	203'320	2.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'727'130	25.9%	10'610'260	24.2%	-116'870	-1.1%
33 Amortissements du PA	2'200'213	5.3%	1'451'455	3.3%	-748'758	-34.0%
34 Charges financières	2'087'185	5.0%	1'872'950	4.3%	-214'235	-10.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	300	0.0%	0	0.0%
36 Charges de transfert	15'230'255	36.7%	18'254'084	41.7%	3'023'829	19.9%
39 Imputations internes	836'701	2.0%	1'012'198	2.3%	175'497	21.0%
	41'459'653	100.0%	43'782'436	100.0%	2'322'783	5.6%

Principales évolutions

30 Indexation coût de la vie 1.90% sur l'ensemble des services	149'000	203'000
30 Nouveaux postes administration 1.0 ETP + Conciergeries 1.0 ETP	222'000	
30 Hausses de taux d'activité administration, Etat civil, Voirie total 0.35 ETP	30'000	
30 Réduction de la marge pour remplacements et renforts	-106'000	
30 Voyage du CM (3 / législature - année 4 pas de voyage)	-60'000	
30 Autres éléments, et autres écarts individuels	-32'000	

AG

BR



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2024

Groupe Désignation nature	Budget 2023		Budget 2024		Variation 2023 / 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'377'869	25.0%	10'581'189	24.2%	203'320	2.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'727'130	25.9%	10'610'260	24.2%	-116'870	-1.1%
33 Amortissements du PA	2'200'213	5.3%	1'451'455	3.3%	-748'758	-34.0%
34 Charges financières	2'087'185	5.0%	1'872'950	4.3%	-214'235	-10.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	300	0.0%	0	0.0%
36 Charges de transfert	15'230'255	36.7%	18'254'084	41.7%	3'023'829	19.9%
39 Imputations internes	836'701	2.0%	1'012'198	2.3%	175'497	21.0%
	41'459'653	100.0%	43'782'436	100.0%	2'322'783	5.6%

Principales évolutions

31 Entretien des bâtiments - Mairie Château de Bellerive 1	-223'000	-129'000
31 Entretien des bâtiments - Ecole cycle élémentaire Hermance 110	-94'000	
31 Entretien des bâtiments - Abri PC public Orsat 12	-60'000	
31 Entretien des bâtiments - CCCV Vieux-Vésenaz 35 / Thonon 48	-42'000	
31 Application prestations en ligne (portail communiers)	65'000	
31 Entretien des bâtiments - Ecole de Vésenaz Californie 18-24	67'000	
31 Décontamination des archives de l'Etat civil	68'000	
31 Entretien des rives du lac - Dragage et chaines Port des pêcheurs	90'000	

AG

SR



CHARGES PAR NATURES PROJET DE BUDGET 2024

Groupe Désignation nature	Budget 2023		Budget 2024		Variation 2023 / 2024	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	10'377'869	25.0%	10'581'189	24.2%	203'320	2.0%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'727'130	25.9%	10'610'260	24.2%	-116'870	-1.1%
33 Amortissements du PA	2'200'213	5.3%	1'451'455	3.3%	-748'758	-34.0%
34 Charges financières	2'087'185	5.0%	1'872'950	4.3%	-214'235	-10.3%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	0.0%	300	0.0%	0	0.0%
36 Charges de transfert	15'230'255	36.7%	18'254'084	41.7%	3'023'829	19.9%
39 Imputations internes	836'701	2.0%	1'012'198	2.3%	175'497	21.0%
	41'459'653	100.0%	43'782'436	100.0%	2'322'783	5.6%

Principales évolutions

33 Amortissements - Décalage de projets et amortiss. complément. 2023	-749'000	
34 Intérêts d'emprunt - Hermance 95-105 emprunt non réalisé	-125'000	
34 Intérêts d'emprunt - Placement privé UBS remboursé en totalité	-99'000	-226'000
34 Travaux sur immeubles du PF - Hermance 95-105 Indemnités locataires	-52'000	
34 Travaux sur immeubles du PF - Thonon 55-57-59	50'000	
36 Péréquation financière intercommunale	2'566'000	
36 Participation groupement intercommunal GIPEC (Crèches)	256'000	3'051'000
36 Frais de perception des impôts	120'000	
36 Participation groupement intercommunal GIAP (Animation parascolaire)	109'000	



CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS

PROJET DE BUDGET 2024

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2023	Budget 2024	Variation 2023 / 2024		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
01	Conseil municipal et Exécutif	777'821	695'414	-82'407	-11%	Voyage du CM (3 / législature - 2024 pas de voyage)
02	Services généraux	6'652'004	6'056'713	-595'291	-9%	Entretien bâtiment Mairie -223'000 Amortissements - 516'000 (amort. cplt. 2022)
11	Sécurité publique	1'669'531	1'602'275	-67'256	-4%	Intégration indemnités APM dans base prévoyance en 2023 avec impact sur la CAP une seule année
14	Questions juridiques	609'811	701'460	91'649	15%	Décontamination des archives 68'000 Hausse taux d'activité de 10% 10'000
15	Service du feu	867'900	951'200	83'300	10%	Participation au groupement SIS 39'000 Equipements Compagnie SP 26'000
16	Défense	179'100	163'800	-15'300	-9%	Travaux bâtiments sur abris PC publics
21	Scolarité obligatoire	4'179'684	4'187'194	7'510	0%	Travaux bâtiments écoles -122'000 Contribution groupement GIAP +109'000 Subventions écoles + 15'000
29	Formation, autres	2'000	2'000	0	0%	Non significatif
31	Héritage culturel	30'000	20'000	-10'000	-33%	Baisse des subventions patrimoine culturel
32	Culture et loisirs	1'465'055	1'534'235	69'180	5%	Hausse des subventions +32'000 Renforts personnel manifestations epicentre +20'000
34	Sports et loisirs	3'191'282	2'936'397	-254'885	-8%	Amortissements - 231'000 (amort. cplt. 2023)
42	Soins ambulatoires	169'439	172'939	3'500	2%	Acquisition d'un défibrillateur supplémentaire
54	Famille et jeunesse	5'144'853	5'495'920	351'067	7%	Participation au groupement GIPEC +256'000 Subventions +42'000 Reclassement contributions SIACG +75'000
57	Aide sociale et domaine de l'asile	950'839	1'212'699	261'860	28%	Nouveaux locaux service social +252'000 (amortissements + frais d'exploitation)
59	Domaine social, non mentionné ailleurs	227'000	227'000	0	0%	Non significatif
61	Circulation routière	3'315'331	3'226'525	-88'806	-3%	Amortissements - 73'000 (amort. cplt. 2023)
62	Transports publics	436'300	370'200	-66'100	-15%	Fin des cartes journalières CFF -70'000

At
d



CHARGES PAR FONCTIONS OU SOUS-FONCTIONS

PROJET DE BUDGET 2024

Gr	Fonctions ou sous-fonctions	Budget 2023	Budget 2024	Variation 2023 / 2024		
		CHF	CHF	CHF	%	Observations
71	Approvisionnement en eau	17'000	15'800	-1'200	-7%	Non significatif
72	Traitement des eaux usées	289'648	306'623	16'975	6%	Amortissements +40'000 (investissements 2023)
73	Gestion des déchets	1'865'738	1'862'925	-2'813	0%	Non significatif
75	Protection des espèces et du paysage	45'000	45'000	0	0%	Non significatif
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	290'000	381'000	91'000	31%	Journée sensibilisation EDD +61'000 Hausse des subventions + 20'000
77	Protection de l'environnement, autres	36'500	31'300	-5'200	-14%	Amortissement crédit subventions énergétiques
79	Aménagement du territoire	55'000	35'000	-20'000	-36%	Baisse des honoraires mandataires -10'000 Baisse des amortissements - 10'000
81	Agriculture	149'399	140'000	-9'399	-6%	Entretien arbres (fonds Aga Khan) +25'000 Amortissements - 34'000 (amort. cplt. 2022)
85	Industrie, artisanat et commerce	51'200	33'500	-17'700	-35%	Baisse des subventions - 17'000
91	Impôts	1'380'000	1'500'000	120'000	9%	Frais de perception des impôts
92	Conventions fiscales	1'270'000	1'220'000	-50'000	-4%	Rétrocession Impôt source communes françaises
93	Péréquation financière et compensation des charges	3'300'000	5'865'967	2'565'967	78%	Impact de la loi 13193 votée en 2023
96	Administration de la fortune et de la dette	2'842'218	2'789'350	-52'868	-2%	Intérêts d'emprunts sur PF (H95-105 non réalisé)
		41'459'653	43'782'436	2'322'783	6%	

AG
R



CHARGES VOTEES LORS DES COMMISSIONS 2024

Commissions	2021	2022	2023	2024				Ecart budget 2023 - budget 2024
	Comptes	Comptes	Budget	Journée au vert (1)	Demandes aux commissions (2)	Retour des commissions (3)	Ecart demandé- accordé (3) - (2)	
Aménagement	34'095	28'551	40'000	40'000	40'000	30'000	- 10'000	- 10'000
Bâtiments et logement	1'575'677	1'526'511	2'235'000	2'038'500	1'806'000	1'620'000	- 186'000	- 615'000
Culture et loisirs	535'916	858'767	544'225	657'146	656'246	550'246	- 106'000	6'021
Environnement et Développement durable	2'889'329	2'925'024	3'169'100	3'391'100	3'434'100	3'299'400	- 134'700	130'300
* Finances - promotion économique	84'131	30'000	51'200	53'500	33'500	33'500	-	- 17'700
Routes et infrastructures	498'240	569'184	560'000	648'000	648'000	583'000	- 65'000	23'000
Scolaire	125'584	247'823	306'100	334'970	336'910	319'610	- 17'300	13'510
Sécurité	368'012	452'549	490'900	641'700	555'700	526'100	- 29'600	35'200
Sociale	5'794'853	6'777'889	7'332'500	7'834'689	7'786'689	7'737'689	- 49'000	405'189
Sports	441'890	486'666	544'435	610'222	612'822	509'022	- 103'800	35'413
S/Total commissions	12'347'727	13'902'964	15'273'460	16'249'827	15'909'967	15'208'567	- 701'400	- 64'893
					- 339'860	- 701'400	-4.4%	-0.4%

* Finances (Promotion économique) : demandes à préavisier lors de la séance du 17.10.2023)

(2) - (1)

(3) - (2)

(3) - (2)



CHARGES DES AMORTISSEMENTS 2024

	Comptes 2022	Budget 2023	Projection comptes 2023	Budget 2024	Variation 2023 / 2024	
Amortissements du PA Immobilisations corporelles et incorporelles Subvention d'investissements	1'484'136	2'515'994	1'093'346	1'717'041	-798'953	-54%
Amortissements complémentaires	9'609'715	0	4'169'076	0	0	0%
	11'093'851	2'515'994	5'262'422	1'717'041	-798'953	-7%

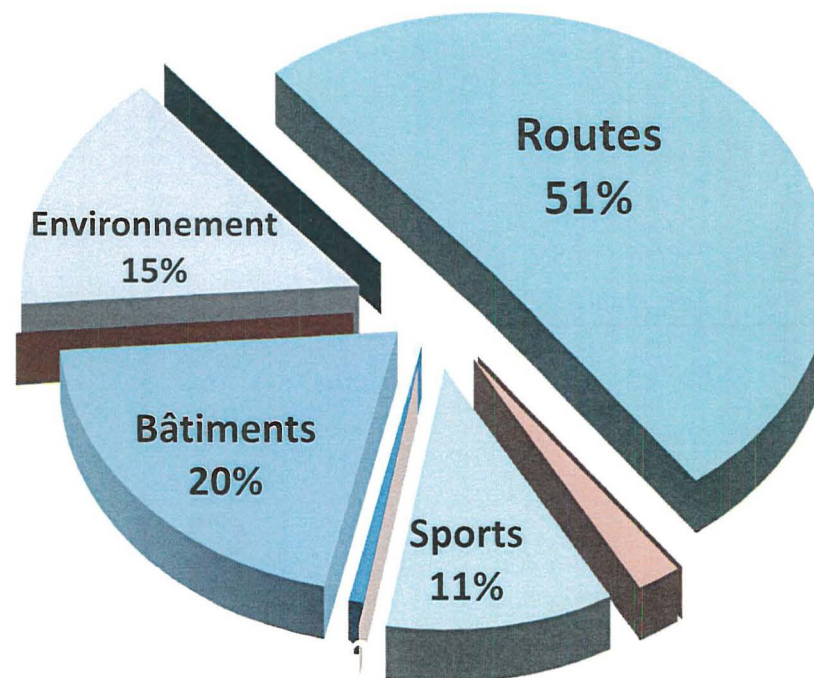


PRÉVISION DES INVESTISSEMENTS



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2024 AU PLAN QUINQUENNAL (PATRIMOINE ADMINISTRATIF)

Commissions	Valeur en francs
Aménagement	145'000
Bâtiments	4'132'100
Culture	0
Environnement	3'077'000
Finances	0
Routes	10'328'000
Scolaire	0
Sécurité	430'000
Sports	2'220'000
Sociale	0
Total	20'332'100



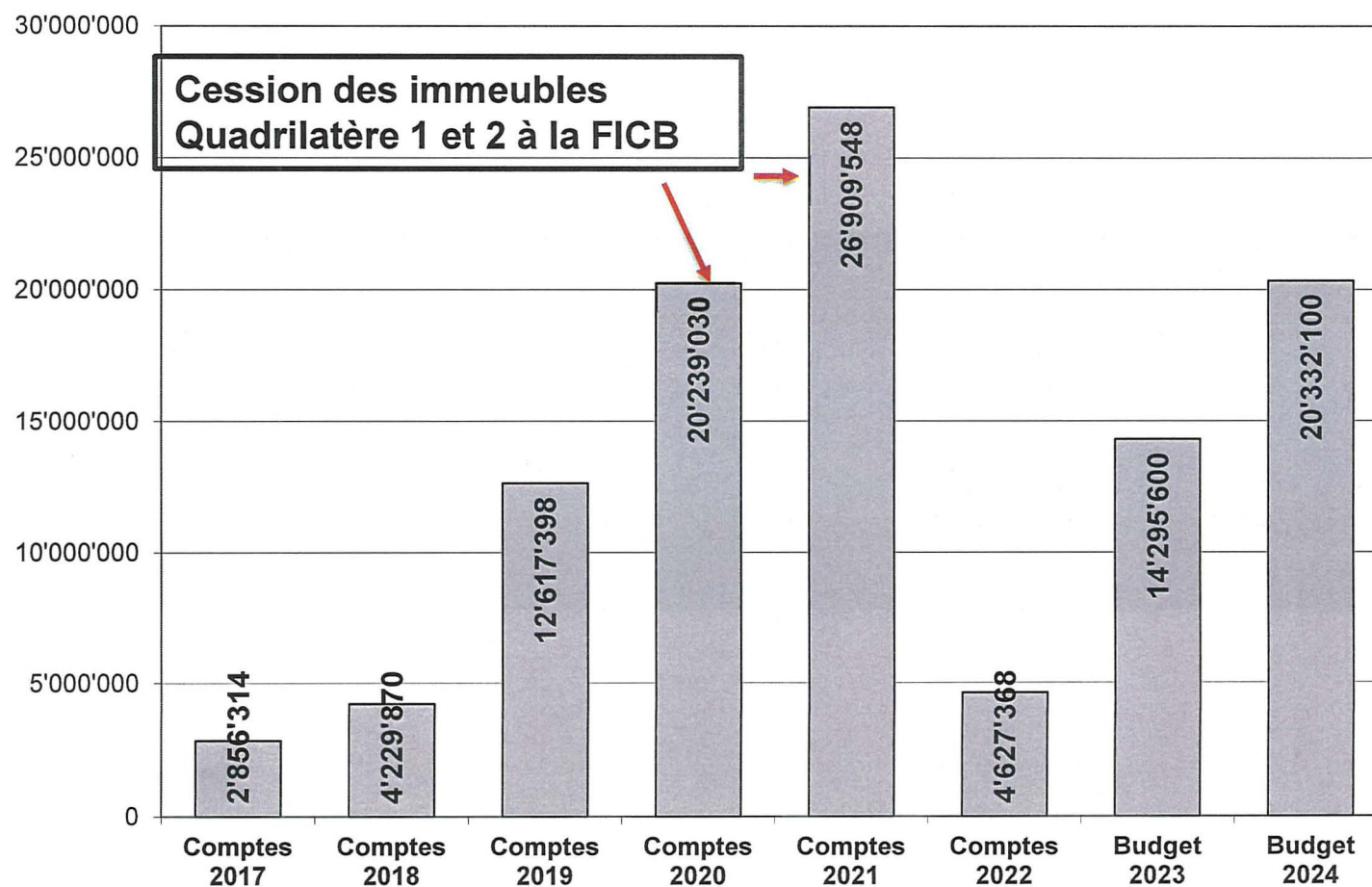
AG

26



COMPARAISON DES INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF 2017-2024

	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Budget 2023	Budget 2024
invest	2'856'314	4'229'870	12'617'398	20'239'030	26'909'548	4'627'368	14'295'600	20'332'100





RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2024 AU PLAN QUINQUENNAL DE TRESORERIE PATRIMOINES ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	Valeur en francs
Total investissements prévus du patrimoine administratif	20'332'100
Total investissements prévus du patrimoine financier	2'872'000
Total des investissements prévus PA+PF	23'204'100

AG
SR



EXERCICE COMPTABLE 2023

- › Estimation des recettes fiscales
- › Département des finances juillet 2023

AG

22



ESTIMATION DE L'IMPÔT 2023 DÉPARTEMENT DES FINANCES JUILLET 2023

- › La commune a reçu en juillet 2023 la deuxième évaluation des recettes pour l'exercice 2023. Les montants estimés sont **supérieurs** aux recettes prévues lors de l'élaboration du budget 2023.

<i>année 2023</i>	retenu pour budget 2023	<i>sources : estimations transmises par le DF 31.07.2023</i>	
valeur du centime	Estimation d'août 2022	Estimation 31.07.2023	Différence vs budget
PP	1'066'724	1'080'502	13'778
PM	15'000	16'034	1'034
Total PP+PM	1'081'724	1'096'536	14'812
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2022	Estimation 31.07.2023	Différence vs budget
PP	30'935'000	31'334'558	399'558
PM	435'000	464'986	29'986
Total PP+PM	31'370'000	31'799'544	429'544
29 centimes additionnels	retenu pour budget 2023		

AG
SR



PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2023 À PRENDRE EN CONSIDÉRATION POUR LES COMPTES 2023

<i>année 2023</i>	retenu pour budget 2023	sources : estimations transmises par le DF 31.07.2023	
valeur du centime	Estimation d'août 2022	Estimation 31.07.2023	Différence vs budget
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2022	Estimation 31.07.2023	Différence vs budget
PP	30'935'000	31'334'558	399'558
PM	435'000	464'986	29'986
Total PP+PM	31'370'000	31'799'544	429'544
29 centimes additionnels		retenu pour budget 2023	

Correctifs années antérieures 2005-2022 - PP	415'271	415'271
Correctifs années antérieures 2005-2022 - PM	-15'923	-15'923
	399'348	399'348

Compte de résultat 2023	31'370'000	32'198'892	828'892
-------------------------	------------	------------	----------------

AG
02



PROJECTION DU COMPTE DE RESULTAT 2023

- › Budget 2023 216'000 CHF
- › Revenus fiscaux supplémentaires 829'000 CHF
- › Gain d'amortissements 1'421'000 CHF
(amortissements complémentaires 2022 et
projets différés ou non réalisés)
- › Non dépensé sur le fonctionnement 1'734'000 CHF
- › Autres revenus 71'000 CHF

- › → **Projection du résultat 2023 de + 4'271'000 CHF**

- › Proposition d'amortissements complémentaires 2023 pour 4'169'000 CHF avec prise en compte pour le budget 2024
- › Réévaluation mi-novembre du niveau de ces amortissements complémentaires en fonction des évaluations fiscales de fin octobre 2023

AG

BR



FIN DE LA PRÉSENTATION

DISCUSSION

AG
Jr